DECISION
PORTANT COMPOSITION DE COMITE DE SELECTION AU TITRE DU RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE ET INDETERMINEE D'AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS RECRUTES POUR ASSURER DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le Directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 711-9, L. 712-9, L. 951-2, L. 954-2 et L. 954-3-2° ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 modifiée relative aux libertés et responsabilités des universités, et notamment ses articles 19 et 50 ;
VU la délibération n°2017-24 du Conseil d'Administration de l'ENSAM du 1er juin 2017 fixant le cadre de gestion des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;
VU le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en formation restreinte de l'ENSAM dans sa séance du 4 mai 2021, portant avis favorable sur la composition structurelle du comité de sélection mis en place au titre de la campagne 2021 de recrutement des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

DECIDE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi :

ETABLISSEMENT : **ENSAM (0753237L) – Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers**
NATURE : **ECC CAT 2 CDD 3 ans** N° D'EMPLOI : **29**
PROFIL : **Mécanique et Procédés – Section 60ème**
LOCALISATION : **CAMPUS D'AIX – MSMP**
- pour une prise de fonctions **au 1er septembre 2021.**

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Membres internes				
	Nom	**Prénom**	**Qualité**	**Discipline enseignée ou de recherche**
1	EL MANSORI	Mohamed	PR	60
2	COLLOT	Philippe	Professeur de l'Ecole des Mines	63
3	IORDANOFF	Ivan	PR	60
4	AMMAR	Amine	PR	60
Membres Extérieurs				
	Nom	**Prénom**	**Qualité**	**Discipline enseignée ou de recherche**
1	BUKKAPATNAM	Satish	PR	60
2	MASAD	Eyad	PR	60
3	RICHARD	Caroline	PR	33
4	ROUHAUD	Emmanuelle	PR	60

Article 3 : La personnalité dont le nom suit est nommée président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :
M. Ivan IORDANOFF

Article 4 : Le Directeur Général Adjoint Ressources et Pilotage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mai 2021
Le Directeur général de
l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
Pour le Directeur Général
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Christophe HIBON
Laurent CHAMPANEY

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification.